



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Circulaire administrative
CAR/310**

Le 13 janvier 2011

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Commission d'études 5 des radiocommunications
– **Proposition de suppression de 10 Questions UIT-R**

A sa réunion tenue les 22 et 23 novembre 2010, la Commission d'études 5 des radiocommunications a proposé la suppression de 10 Questions UIT-R.

Compte tenu des dispositions du § 3.7 de la Résolution UIT-R 1-5, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 13 avril 2011, si votre Administration approuve ou n'approuve pas la proposition susmentionnée.

Après la date limite indiquée ci-dessus, les résultats de cette consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative (voir: <http://www.itu.int/publ/R-QUE-SG05/fr>).

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe:

– Proposition de suppression de 10 Questions UIT-R

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

Annexe

(Origine: Documents 5/230, 5/243 et 5/244)

Questions dont la suppression est proposée

Question UIT-R	Titre
35-1/5	Utilisation efficace du spectre radioélectrique par les stations de radiodétection du service de radiorepérage
93-2/5	Automatisation des communications mobiles maritimes en ondes hectométriques, décamétriques et métriques
96-2/5	Amélioration de l'efficacité d'utilisation de la bande 156-174 MHz par les stations du service mobile maritime en vue de renforcer la sécurité maritime et portuaire
98/5	Transmission de données numériques pour la mise à jour des systèmes de visualisation des cartes électroniques
216-2/5	Compatibilité des services de radionavigation, d'exploration de la Terre par satellite (active), de recherche spatiale (active), mobiles et de radiorepérage fonctionnant dans la bande 5 350-5 650 MHz et compatibilité entre les services de radionavigation et de radiorepérage dans la bande 2 900-3 100 MHz
223-2/5	Applications du protocole Internet sur systèmes mobiles
226/5	Caractéristiques et critères de protection des radars du service de radiorepérage
232/5	Système d'identification automatique universel de bord pour navires
237/5	Caractéristiques et critères de protection des radars du service de radiorepérage fonctionnant dans la bande d'ondes métriques
244/5	Améliorations de la Recommandation UIT-R F.758
